

Majorité municipale :

Julien **POLAT**, Yves **ALLARDIN**, Alyne **MOTTE**, Anthony **MOREAU**, Lydia **RUELLO MOGORE**, Chokri **BADREDDINE**, Armelle **LE BOURDONNEC**, Stéphane **VALENTIN**, Nadine **FAYOLLE**, Nicolas **JULLIARD**, Brigitte **PARIS**, André **GAL**, Martine **CHASSON**, Bruno **GATTAZ**, Filipa **BEVILACQUA-PAHON**, Michel **GUICHERD-DELANNAZ**, Basak **SEVEN**, Elodie **LIVERNAIS**, Bernard **GRANDCAMP**, Héroïse **BARADEL**, Bruno **SARRAT**, Corinne **MOLLIER-SABET**, Pierre **BONNARDON**, Farida **BRABRI**, Nicolas **VUILLERMOZ-BIRON**, Peggy **CHUNG-PEREZ**, Franck **DUFFOUR** et Grace **DA COSTA**

Les aménagements cyclables.

Une réunion publique sur les aménagements cyclables à Voiron s'est tenue le 23 mai dernier. Cette réunion a permis de présenter le schéma directeur qui guidera l'aménagement des itinéraires cyclables pour les cinq prochaines années, au titre duquel sont impliqués la Ville de Voiron, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et le Pays Voironnais.

À l'évidence, la pratique du vélo est en forte croissance dans la commune, et cela génère des attentes importantes ! C'est la raison pour laquelle depuis 2014, des progrès notables ont été réalisés, que nous souhaitons aujourd'hui poursuivre. Ainsi, le nombre de mètres de voies cyclables a plus que doublé, ce qui s'avère particulièrement complexe au titre des contraintes techniques qui s'imposent, en matière de largeur de voirie disponible notamment. Les aménagements à venir dans les années futures nécessiteront des reconfigurations plus complexes, et parfois des acquisitions foncières pour élargir les emprises. Chaque nouvelle opportunité est saisie pour créer des voies adaptées aux cyclistes, que ce soit lors de la construction de nouvelles routes, comme les avenues Jacques Chirac et Philippe Vial, ou lors de grands travaux de réaménagement, comme l'avenue Marie Curie, le boulevard du Guillon ou la rue du Placyre.

Dans cette perspective de restructuration, les collectivités ont collaboré pour établir un schéma global visant à assurer la continuité et la cohérence des projets cyclables existants et futurs. La Ville de Voiron est également impliquée dans le projet touristique de la "Via 5 lacs", porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en lien avec le Département de l'Isère. Ce projet vise à relier les cinq lacs Alpins (Léman, Annecy, Bourget, Aiguebelette et Paladru), avec une liaison passant par Voiron. Parallèlement, le Pays Voironnais travaille sur un schéma directeur intercommunal pour relier notamment Voiron à Centr'Alp.

Deux itinéraires stratégiques sont d'ores et déjà programmés pour 2024 à l'initiative de la ville :

- Le raccordement entre la rue du Placyre et le centre-ville de Voiron via Criel ;
- L'itinéraire Nord-Sud du nouvel hôpital à Champfeuillet.

L'objectif consiste évidemment à raccorder ces axes entre eux, aux fins de constituer progressivement un maillage de plus en plus fin garantissant confort et sécurité aux cyclistes.

Un travail complémentaire est engagé pour faciliter le déploiement d'outils de stationnement sécurisé des vélos en complément des plus de 500 emplacements déjà déployés sur l'espace public, et le SMMAG propose depuis quelques semaines, en lien avec le Pays Voironnais, la location de vélos de différents types pour la pratique du quotidien.

Tous les modes de mobilité sont complémentaires, et parfois essentiels selon les possibilités et les contraintes de chacun d'entre nous. Nous souhaitons ainsi éviter l'écueil d'opposer les cyclistes aux automobilistes et aux piétons. Chaque aménagement est ainsi soigneusement étudié pour garantir la sécurité des cyclistes sans nuire aux piétons ou aux personnes à mobilité réduite. Les voitures et les vélos doivent pouvoir coexister intelligemment, dans le respect du code de la route, en tenant compte des contraintes de chacun.